

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 34 – Juin 2012



LE MOT DU MAIRE

Cette année, la météo de cette fin de semestre est à l'inverse de ce qui s'est passé l'année précédente. En effet la pluviométrie du mois de juin ainsi que du début de ce mois est assez importante, et devrait permettre que les récoltes soient de bonne qualité, encore faudra-t-il que le soleil aide à murir.....Espérons qu'il arrive enfin !

Ces six premiers mois ont été marqué par 4 dimanche d'élections qui ont permis de constater qu'à Prunay, le taux d'abstention est légèrement plus faible que le taux national. Nous sommes donc plus assidus que la moyenne nationale, mais avons encore des progrès à faire pour effectuer ce geste citoyen pour lequel certains peuples se battent pour l'obtenir...

Après des années de travaux lourds, notre commune effectue une pause, mais réalise quelques aménagements simples. En juin, a eu lieu la création d'une allée piétonne au sein du cimetière qui permettra de rendre prochainement opérationnel le columbarium. Ce même mois, la recyclerie du Gâtinais a vu le jour. Formidable initiative, détaillée dans ce journal, dont je veux ici remercier tous les bénévoles qui permettent à certains de reprendre goût au travail et à la vie en société, ainsi que d'effectuer des gestes éco-citoyens. Je n'oublie pas ceux qui ont été à l'origine de ce projet et qui l'accompagnent actuellement. Si la météo s'améliore, nous aurons le loisir de vivre très souvent à l'extérieur, alors, pensez à vos voisins et à la quiétude du village. Réalisez vos travaux le samedi et évitez les heures des repas. Je terminerais mon propos en remerciant très sincèrement tous les membres de l'Amicale Prunaysienne, qui ont su encore une fois animer le village, dans une ambiance festive, sérieuse et conviviale. Merci à tous ces bénévoles et à leur chef d'orchestre qui a su rassembler et mobiliser les énergies de tous.

Je souhaite d'excellentes vacances à ceux qui peuvent en profiter, bon courage pour ceux qui travaillent, tout en ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur.

Bien à vous

Votre Maire

Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

**Conseil Municipal
Du 11 avril 2012**

En préalable au Conseil, le Maire remercie les élus qui ont participé à l'opération « un arbre un enfant » ainsi qu'à ceux qui ont œuvré pour que le repas des aînés soit une réussite. Il faut ajouter à ces remerciements Téo Masin qui a, lui aussi beaucoup aidé le dimanche 26 février.

1) Charte Natura 2000

Les sites Natura 2000 réseau Natura 2000 sont un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites

Le site Natura 2000 de la haute vallée de l'Essonne (971 Ha) a été classé au titre de la directive « Habitats, Faune flore » portant sur la conservation des habitats et des espèces rares, endémiques ou menacés à l'échelle européennes, le 12 décembre 2008. Il est situé sur 5 communes (3 essonniennes et 2 seine et marnaise) Buno-Bonnevaux, Boigneville, Prunay, Buthiers et Nanteau. La commune de Prunay est propriétaire de deux parcelles dont une d'une surface de 3,5 Ha). Le PNR a été chargé de l'animation des sites, en favorisant la préservation de cet environnement spécifique. La charte est un outil qui recense des bonnes pratiques favorables aux espaces naturels et aux espèces ayant justifié la désignation Natura 2000.

M. le Maire propose, en signant cette charte, d'adhérer à des engagements de portée générale (maintien des parcelles dans l'état naturel, de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, d'interdire les loisirs motorisés...) **Cette proposition est retenue à l'unanimité.**

2-Point sur le SIGAL

Ce syndicat, structure de type EPCI, est en cours de dissolution, et ses activités vont être reprises au sein de la SPL SIGAL., structure de type Société. Au sein du Syndicat SIGAL, un salarié, adjoint technique territorial était employé. Ce dernier a demandé à être en position de disponibilité de la fonction publique territoriale, pour une année et travaille actuellement au sein de la SPL SIGAL. Afin que la dissolution puisse être effective, les services préfectoraux désirent avoir l'engagement de reprise de ce salarié dans une structure de type EPCI s'il désire arrêter son activité au sein de la SPL SIGAL. M. le Maire propose de s'engager à réintégrer ce salarié dans les effectifs de la Commune de Prunay, s'il le demande, le 1^{er} janvier 2013.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

-Point sur le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Lors du dernier Conseil, Le Maire avait rappelé l'historique de ce dossier et engagé avec une commission communale une réflexion sur les travaux à engager. Depuis, nous avons reçu un courrier du PNR qui nous demande notre avis sur le dossier initial et qui propose aux communes volontaires de lancer de façon mutualisée la concertation réglementaire sur ce projet. Le Maire propose de s'associer à cette réflexion afin de capitaliser sur les bonnes pratiques afin d'avoir une démarche cohérente.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

4-Echéances Electorales

Les prochaines échéances étant les 22 avril, 6 mai, 10 et 17 juin, le Maire recense au sein des élus, les présents, et informe qu'il fera appel à la population afin de compléter le tableau des tours de garde au bureau de vote.

5-Conditionnalités des subventions

le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion d'information au Conseil Général le 9 février dans laquelle ont été évoqués les nouveaux partenariats contractuels avec les territoires. En clair, le Conseil Général revoie sa copie concernant les subventions vers les Communes. Les aides seront délivrées en fonction des orientations nouvelles du Conseil Général. Les plafonds et montants ne sont pas encore connus, mais quelques pistes ont été dévoilées. Il serait pris en compte les aspects cohésion sociale, insertion, solidarité territoriale, aménagement durable etc...comme éléments analysés avant de prendre en compte ces subventions. Lors du Conseil Syndical du PNR du 2 février, il a été présenté un guide des aides et de l'Eco-conditionalité.

Dans ce guide, il est fait mention des incontournables pour tout projet présenté (document d'urbanisme cohérent avec la charte du Parc, communication sur le Parc, bonne insertion paysagère, tri des déchets, récupération des eaux de pluie, mise à jour des arrêtés relatifs à la circulation des engins à moteur...), ainsi que la

LA VIE COMMUNALE

modulation des aides. Cette modulation des aides s'articule sur trois axes :

- Agir pour la préservation durable des richesses du territoire
- Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement
- Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.

6-Agenda 21

L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'[agriculture](#), la [gestion des déchets](#)...

En parallèle à ce plan d'action, une déclaration sur l'environnement et le développement a été adoptée. Elle énumère 27 principes à suivre pour mettre en œuvre l'Agenda 21. Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable : ainsi naît l'Agenda 21 local. « Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la

prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ». L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la

recherche...

Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire. Il va par exemple favoriser : une politique de l'habitat appuyée sur la haute qualité environnementale, la valorisation du parc existant et la reconquête des espaces disponibles ; l'utilisation de ressources renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'offre de transports en commun, le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile ; la création d'activités répondant à une demande sociale locale et d'emplois qualifiants et durables ou de nouvelles filières d'emplois. Les 4 étapes de mise en œuvre d'un Agenda 21

1 - Elaboration d'un diagnostic préalable donnant une bonne connaissance du territoire sur le

plan économique, social, environnemental et organisationnel

2 - Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'actions proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation.

3 - Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes et démonstratives

4 - Evaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

Au vu des actions lancées depuis des années sur le territoire communal (logements sociaux-gestion des eaux de ruissellement - tri sélectif - compostage etc...) et de celles en cours (récupération de seaux de pluie dans les édifices communaux-optimisation de l'éclairage public etc...) Monsieur le Maire propose que notre Commune se lance dans la mise

en œuvre d'un Agenda 21 local.

Proposition retenue à l'unanimité

7-Questions diverses

7-1-Stationnement Gare de Gironville

Le 2 février dernier a eu lieu une vague de verbalisation sur les trottoirs qui accueillent habituellement des véhicules en stationnement à la gare de Gironville. Après enquête, il s'avère que c'est la gendarmerie de Milly qui a verbalisé, suite à des plaintes de riverains au vu de certains stationnements gênants. M. le Maire a contacté ses collègues de Gironville et de Buno, qui l'ont informé qu'un courrier était adressé à RFF, propriétaire de terrains jouxtant la voie ferrée, afin d'étudier la possibilité de créer un parking complémentaire.

Mme Masin propose de contacter la Commune de Gironville pour vérifier si le stationnement sur le parking de la salle polyvalente est réglementé.

Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers... prunaysuressonne@orange.fr



LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil Municipal Du 11 avril 2012

7-2 -Rencontre des Pruniers 2012 - 2013.

Le Maire informe le Conseil que l'association « Les pruniers de France » organise le week-end du 25,26 et 27 mai, la 12^{ème} rencontre, à PRUNAY le GILLON.

Les élus désirant participer à ce week-end sont appelés à se faire connaître rapidement. Il est rappelé l'historique de cette association, qui n'a pour but que d'échanger entre habitants de même village, en se rassemblant comme le font les communes lors de jumelages avec des villes étrangères. Les communes reçoivent à tour de rôle les autres communes du même nom. En 2002, Prunay sur Essonne a reçu les 5 communes qui constituaient à l'époque ce regroupement. En 2013, c'est à nouveau au tour de notre Commune de recevoir ces communes « cousines ». Le Maire présente les différents aspects d'une telle visite, qu'il faut préparer dans le détail, ainsi que la logistique qui en découle. Après explications complémentaires, le Conseil échange autour de ce thème, qui fera l'objet d'explications plus détaillées lors d'un conseil ou tous les membres seront présents.

7-3-Recyclerie du Gâtinais

Dans les locaux du Centre Artisanal Jean-Michel Daudu, une recyclerie va voir le jour au cours du premier semestre. Mme MASIN informe le Conseil des futures activités de la Recyclerie du Gâtinais

L'activité d'une recyclerie est structurée autour de trois axes : **environnemental** (limiter les quantités de déchets produites, prolonger la durée de vie des objets en évitant leur élimination, lorsqu'ils peuvent encore avoir une utilité...), **économique** (création d'une activité économique, création d'emplois sur le territoire, valorisation de ressources locales...) **social** (favoriser

l'insertion sociale et professionnelle, créer du lien social...).

La recyclerie organise ses activités autour de 4 fonctions :

La **collecte** d'objets divers, dont les utilisateurs souhaitent se défaire, sous différentes formes :

collecte sur les déchèteries (Milly La Forêt, Vert le Grand dans un premier temps et Ballancourt et Lardy dans un second temps), sur rendez-vous au domicile des particuliers,

La **valorisation** des flux collectés, principalement en les préparant à la réutilisation (contrôle, nettoyage, réparation, transformation de l'aspect...),

La **revente** d'objets et de matériaux, pour financer l'effort de collecte et de valorisation de ce qui aurait dû être traité comme des déchets,

La **sensibilisation** des habitants du territoire aux gestes éco-citoyens, en particulier pour encourager la pratique du réemploi.

L'Association a obtenu en avril 2012 un **agrément** de l'État et du Conseil Général de l'Essonne pour la création d'un **atelier-chantier d'insertion** permettant le recrutement de 10 à 12 personnes, utilisant comme support cette activité de recyclerie.

Le territoire d'intervention de la recyclerie est le Sud Est du département de l'Essonne.

Mise à disposition gratuite par le SPL SIGAL à PRUNAY SUR ESSONNE d'un local de 284 m²

L'ouverture de cette recyclerie est prévue dans le courant du second trimestre 2012.

Les usagers peuvent faire des dons:

Tous les objets réutilisables, en état de fonctionnement, par exemple : mobilier (armoire, buffet, bureau, chaise, table, guéridon, étagères...),

petits appareils ménagers et multimédia (ordinateur, téléphonie, cafetière, fer à repasser, robots, hifi-vidéo, aspirateurs, luminaires...), jouets (jouets bois, jouets plastiques, jeux de société...), brocante (bibelots, vaisselle, cadres...), librairie (livres, revues, disques...), articles de loisir divers, outillage (outils électriques, outils manuels, outils de jardinage...), cycles

et articles de sport, textiles et chaussures (vêtements, linge de maison, maroquinerie...)

7-4-Demandes de subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

• *De ne pas retenir la demande de subvention émanant de :*

-L'association française de sclérosés en plaques

-L'amicale des directeurs généraux et secrétaires de Mairie

-Le secours populaire français

-L'association « Visite des malades dans les établissements hospitaliers »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.



Conseil Municipal Du 6 juin 2012

1) Compte Administratif 2011

A) Commune

Le compte administratif 2011 est en concordance avec le compte de gestion de Mme le Percepteur.

Le Maire donne lecture articles par articles des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2011.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 338 019.23 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 397 888.55 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 211 463.51 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 151 030.25 €

L'excédent de fonctionnement est de 167 426.48 €.

L'excédent d'investissement est de 108 296.41 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception du Maire adopte le compte administratif 2011.

B) C.C.A.S

Le compte administratif 2011 est conforme au compte de gestion de

LA VIE COMMUNALE

Mme le Percepteur. M. le Maire donne lecture articles par articles des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2011. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 720.18 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4580,27 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 €. **Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception du Maire adopte le compte administratif 2011**

2) Compte de Gestion 2011

A) Commune - CCAS

Sur proposition du Maire, le compte de gestion 2011 de la Commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

Les excédents à reporter sont donc :

- en fonctionnement pour la Commune : 167 426.48 €.
- en investissement pour la Commune : 108 296.41 €
- en fonctionnement pour le CCAS : 4887,37 €.
- en investissement pour le CCAS : 841.07 €. Les sommes seront portées au Budget Primitif 2012.

3) Budget Primitif 2012

A) Commune

La commission des finances s'est réunie le lundi 10 avril 2012. L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2011 sont portés au budget. Le Maire présente le budget primitif 2012 au Conseil Municipal qui l'examine avec attention.

La commission des finances à la majorité propose au Conseil Municipal de retenir l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 fournit par la direction départementale des finances publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition du trésorier payeur général et de fixer les taux votés pour 2012 à :

- Taxe d'habitation 14.43 %
- Taxe foncière sur le bâti 6,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti 51.73%
- CFE 18.91 %

Le Maire souligne que c'est la deuxième année consécutive que le Conseil Municipal décide que le taux des taxes reste inchangé.

La section de fonctionnement s'équilibre à 507 941.35 €

La section d'investissement s'équilibre à 200 900.41 €

Le budget primitif 2012 est adopté à l'unanimité.

B) CCAS

le Maire présente le budget primitif 2012 aux membres du Conseil Municipal qui examinent les propositions.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4887,37 €.

La section d'investissement s'équilibre à 841.07 €.

Le budget primitif 2012 est adopté à l'unanimité.

4) Questions diverses

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

• *De retenir la demande de subvention émanant :*

-Du Souvenir Français pour un montant de 70 € à l'unanimité

-L'A2B2 pour un montant de 50 € à l'unanimité

-De la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Maise-Boutigny pour un montant de 100 € à l'unanimité

-De la Recyclerie du Gâtinais pour un montant de 463,50 € (1,5 €/habitant) à l'unanimité.

• *De retenir la demande de participation émanant :*

-Du CLIC Essonne pour un montant de 122,80 € (0.40 € / Habitant) à l'unanimité

-De l'Office du Tourisme du Canton de Milly la Forêt pour un montant de 245,60 € (0,80€ / habitant) à la majorité (Abstention de M.HUET et vote contre de M.DESESSARD)

-De la fanfare l'Echo de la Vallée pour un montant de 293,55 € (0,95€/habitant) à l'unanimité

Convocation aux Conseils Municipaux :

Le Maire propose aux élus présents, que les convocations aux réunions du Conseil Municipal soient envoyées par message électronique. Chaque conseiller devant valider son adresse mél auprès du secrétariat de la Mairie. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 45.



**Conseil Municipal
Du 27 juin 2012**

1) Projet d'apport d'actif entre la Commune et la SPL SIGAL

Afin de continuer le processus de transfert de l'actif et du passif du SIGAL vers la SPL SIGAL, un projet d'apport d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce a été transmis au commissaire aux apports.

Aux termes de ce projet, les communes de Prunay sur Essonne, Gironville sur Essonne, Buno-Bonnevaux et Boigneville, feront apport à la société SPL SIGAL de la totalité des actifs immobiliers, des résultats du compte administratif 2011, et du passif détenu par le SIGAL.

L'actif apporté s'élève à 1.825.450€68 ramené à la valeur divisible de 1.825.404€14, le passif pris en charge par la société SPL SIGAL à 605 404€14, soit un apport d'une valeur nette de 1.220.000€00.

Chaque commune (Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville sur Essonne et Prunay sur Essonne) recevra du fait de la dissolution du SIGAL, en actif net la somme de 305 000€00, ce montant est

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal Du 27 juin 2012

composée du quart de la valeur des biens immobiliers, des créances, des immobilisations corporelles et incorporelles et du passif (emprunt, dettes fiscales, divers, recettes à régulariser

Chaque commune (Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville sur Essonne et Prunay sur Essonne) transfèrera à la SPLSIGAL la part reçue de la dissolution du SIGAL, en actif net la somme de 305 000€.00, ce montant est composée du quart de la valeur des biens immobiliers, des créances, des immobilisations corporelles et incorporelles et du passif (emprunt, dettes fiscales, divers, recettes à régulariser)

En rémunération de cet apport, la société SPL SIGAL augmentera son capital de 1.220.000€00 par la création de 12 200 actions d'une valeur nominale de 100 euros entièrement libérées et attribuées en totalité et à part égales 3050 actions, aux communes de Prunay sur Essonne, Gironville sur Essonne, Buno-Bonnevaux et Boigneville. L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les assemblées générales de la société et du syndicat SIGAL.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'EVRY au nom des deux sociétés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'apport d'actifs à la SPL SIGAL.

2) Avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère

Les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont d'améliorer la qualité de l'air dans un périmètre donné en mettant en place des mesures locales adaptées à ce périmètre. Le périmètre retenu pour le PPA de l'agglomération de Paris est l'ensemble de la région Ile-de-France. Il s'agit du seul PPA à l'échelle régionale en France.

Cette nouvelle réglementation est en opposition avec le développement de filière bois énergie locale dans des territoires ruraux.

De plus, dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, il s'agit d'atteindre :

- une réduction par 4 à l'horizon 2050 des émissions de gaz à effet de serre,
- la cible des 3X20% (réduction de 20% de la consommation d'énergie, réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% des énergies renouvelables) à l'horizon 2020.

Le bois est un matériau qui répond à ces objectifs ; énergie renouvelable dont le bilan CO2 est nul (contribution à la réduction des gaz à effet de serre).

De plus, le Parc porte la création d'une Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) bois énergie dont une des missions est de garantir un combustible (plaquette) en quantité et en qualité aux futurs utilisateurs du territoire.

La création de la SCIC était initialement prévue pour 2012.

Cependant, ces actions menées depuis plus de deux années sont actuellement remises en cause si les projets de chaudières bois ne pouvaient pas se développer si cette nouvelle réglementation très contraignante devait être appliquée.

De plus, des financements de l'État et l'Union européenne (FEADER) sont actuellement à la disposition du Parc

pour l'animation de la CFT, et notamment la mise en place de cette filière bois énergie locale sur le territoire du Parc qui constitue un axe majeur de la politique forestière du Parc.

De même, une opération de mobilisation des bois est menée depuis 2 ans par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre (en partenariat avec le Parc), sur financements du Conseil Général de l'Essonne (91), de l'Ademe et de la Région Ile-de-France. Une partie du bois mobilisé dans le cadre de cette opération étant destinée à alimenter les futures chaudières du territoire, cette opération est également remise en cause par les nouvelles propositions du PPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable sur le Plan de Protection d l'atmosphère et plus particulièrement sur sa mesure 2 tant qu'elle concernera l'ensemble du territoire d'Ile de France au lieu de la limiter à la zone sensible définie.

3) Rapport annuel de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2011.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau eau potable et du réseau d'assainissement collectif du SIEA . **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce rapport.**

Questions diverses

Ecole de musique par pierre
Arrêté N°107

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

LA VIE COMMUNALE

Les Pruniers de FRANCE

Dans le cadre de l'Amicale des Pruniers de France, née en 2001 à Pruniers-en-Sologne dans le Loir et Cher, Prunay-le-Gillon a reçu tous les Pruniers de France et de Navarre. Rappelons que cette Amicale a été créée afin de promouvoir les échanges sociaux, économiques, touristiques et culturels entre les communes ayant la même étymologie, issue de « prunier ». (27 communes)

Cette année, Prunay le Gillon a concocté un programme de visites permettant aux « cousins » de découvrir le patrimoine beauceron et la gastronomie locale.

Les Pruniers du Centre, de l'Île-de-France, de Corse et de Moselle sont arrivés dès le vendredi pour le dîner des Retrouvailles, suivi d'une visite en petit train de Chartres en Lumières.

La journée du samedi a été consacrée à la découverte de la « Beauce dans le vent ». En collaboration avec l'office du tourisme, nous avons découvert ainsi le Moulin à vent d'Ymonville ainsi qu'un Parc éolien à Cormainville. Au programme également : la visite de l'Abbaye de Nottonville et de la Maison de la Beauce. La journée s'est achevée avec le traditionnel repas de gala de l'Amicale à la salle des fêtes de Prunay-le-Gillon.

Le Dimanche a été l'occasion pour les Prunay-Giloniens de partager cette journée avec les Pruniers de France. Après la célébration de la messe à la Chapelle (privée) de Boinville, les Pruniers de France ont dégusté à la micro-brasserie de Chandres, la bière artisanale l'Eurélienne.

L'année prochaine, c'est notre Commune qui accueillera cette rencontre, et d'ores et déjà, ceux qui sont intéressés pour accueillir ces visiteurs pourront se faire connaître dès la rentrée à la Mairie.



LA VIE EN COMMUNAUTÉ



DOSSIER

LA RECYCLERIE DU GATINAIS



Une Idée .. Un Constat... Un Projet ... Une Equipe ... Le Résultat ... la difficile adéquation entre les besoins d'un territoire et l'intérêt collectif

L'Idée : Initiée par Guy Cappé, Président du SIGAL qui décide de renvoyer vers le public l'argent public dont le SIGAL a bénéficié en mettant à disposition, gratuitement, un local destiné à accueillir une structure facilitant l'accès au travail des personnes en difficultés professionnelles.

Un Constat : L'accroissement des inégalités sociales et territoriales favorise le développement de besoins sociaux peu ou mal satisfaits. Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, de nouvelles réponses sont à inventer pour lutter contre ces phénomènes de relégation et favoriser la cohésion sociale sur notre territoire.

Un Projet : Quelle qu'en soit la nature (projet personnel, projet d'un groupe social, ou projet de société) il est toujours une projection dans le temps, qui a pour motivation un désir, une nécessité ou un besoin, sur lequel on a la certitude (ou le sentiment) de pouvoir agir. Il est le moteur de l'action individuelle et/ou collective.

Une Equipe : Le Conseil d'Administration de SESAME (Association Intermédiaire de Maise) accepte de relever le défi; SESAME devient porteur du projet, et décide de créer une nouvelle association.

Le Résultat : Le croisement des regards et des compétences, le décroisement des disciplines - entre social et économique notamment - l'articulation entre plusieurs activités, la mobilisation de différents types d'acteurs - dont les bénéficiaires - permettent d'inventer au plus près des territoires ces nouvelles réponses, de cette cohésion d'équipe (Sesame – Sigal), de cette volonté à trouver des solutions naît « LA RECYCLERIE DU GATINAIS ».

L'Association Recyclerie du Gâtinais a obtenu un agrément de l'État et du Conseil Général de l'Essonne pour la création d'un **atelier-chantier d'insertion** en 2012 permettant ainsi le recrutement de 10 à 12 personnes, utilisant comme support cette activité de recyclerie. C'est une chance pour notre territoire du Sud Essonne souvent oublié.

Par ailleurs, le SIREDOM, qui a en charge la gestion des déchèteries et le traitement des déchets ménagers et assimilés, a décidé de confier à l'association Recyclerie du Gâtinais une mission expérimentale pour la collecte et le traitement des objets réutilisables apportés par les usagers sur les déchèteries de Milly la Forêt, Vert-le-Grand, (Ballancourt-sur-Essonne et Lardy, en 2013).

Le modèle économique de l'activité de recyclerie tel qu'il a été conçu avec ses partenaires, reste une **activité sans but lucratif**, dotée d'une **utilité sociale** forte, reposant sur des **ressources mixtes** :

- financement de la fonction d'insertion sociale et professionnelle (contrats aidés, outils financiers de l'insertion par l'activité économique...),
- prestations fournies à des collectivités publiques exerçant la compétence de gestion des déchets, à des professionnels ou à des particuliers du territoire, vente d'objets réutilisables et de matériaux recyclables,

Dans la phase de démarrage, le projet ne peut que difficilement se passer d'un soutien des collectivités locales (elles sont partenaires financière du projet) qui bénéficient, directement ou indirectement, des effets positifs de ses interventions, en terme d'emploi, d'insertion, de développement local, de gestion des déchets et donc d'environnement.

Le principe des « 3R » Réduire, Réutiliser, Recycler

Chaque année, la France produit 31 millions de tonnes de déchets ménagers.

Chaque essonnien produit plus de 550 kg de déchets par an
75% de ces déchets sont incinérés ou stockés.

Le réemploi, la réparation, la réutilisation d'objets usagés permettent entre autres de réduire le volume des déchets. La recyclerie collecte, valorise, vend et sensibilise le plus grand nombre aux enjeux actuels du développement durable, mais attention elle n'est pas une déchèterie et ne peut pas tout récupérer. Elle a besoin de contrôler ses apports qui sont différents suivant les lieux et les moyens de collectes.

Chacun d'entre nous peut contribuer à faire que ce modèle soit une réussite, alors « Agissons ensemble ».

LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER LA RECYCLERIE DU GATINAIS



Comment ça fonctionne ?

1) LA COLLECTE

La collecte d'objets divers, sous différentes formes :

- Collecte en déchèterie : 
4 déchèteries : Milly, Vert le Grand, Ballancourt et Lardy
- Collecte à domicile sur rendez-vous

- Apport volontaire (les habitants viennent directement remettre leurs objets à la Recyclerie)



Agissons ensemble

Tél. 01 64 99 38 22

RECYCLERIE DU GATINAIS

2) LA VALORISATION

La valorisation des objets collectés,
Préparation à la réutilisation

- Contrôle 
- Nettoyage 
- Réparation 
- Transformation de l'aspect 

3) LA VENTE

La vente des objets valorisés :



Un lieu de vente
au centre ville
de Mennecey



Un lieu de stockage &
de vente sur la ZI du Chenet à
Milly la Forêt



Ventes occasionnelles
sur le site
de Prunay

Sur le site de Prunay,
je peux déposer :
Vêtements, meubles,
petits électroménagers
Vélos, Vaisselle si elle
est complète, livres.
Dans tout les cas je pose

Quand le recyclage favorise l'insertion Professionnelle

Maxime
Lancien

Julien

Claude

Sylvie

Olivier

Maxime



Une Equipe Dévouée
à votre écoute.

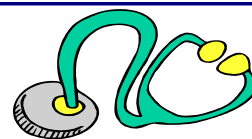
Du Lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

Collecte à domicile
uniquement
sur rendez-vous
Tél 01 64 99 38 22

Apport volontaire
directement
à la Recyclerie

INFOS CONSEILS RAPPELS

Dépistage organisé du cancer du sein



Quoi ? Un sein comprend environ 20 lobes séparés par du tissu graisseux lui donnant sa forme. Un lobe est fait de lobules (produisant le lait), de canaux (galactophores) transportant le lait vers le mamelon. Dans le cancer du sein, ce sont les cellules des lobules, des canaux qui deviennent cancéreuses. Elles peuvent atteindre les tissus voisins, d'autres organes. Différents types de cancer du sein existent, l'adénocarcinome est le plus fréquent. Chaque type de cancer est particulier et son traitement est spécifique.

Le cancer du sein est le cancer féminin le plus fréquent (> 50000 nouveaux cas en 2009), la 1^{ère} cause de décès par cancer (>10000 décès par an). Chez l'homme, il est très rare (<1%). Le risque de ce cancer augmente à partir de 50 ans. Les causes sont mal connues mais des facteurs de risques sont identifiés :

- 1^{ères} règles précoces (avant 12 ans) et ménopause tardive (après 55 ans) ;
- Pas de grossesse, 1^{ère} grossesse tardive, traitement hormonal substitutif de la ménopause pendant plus de 10 ans ;
- Tabac, alcool, alimentation trop riche (graisses, sucres), sur poids, obésité ;
- Antécédents personnels et familiaux de cancer du sein, d'hyperplasie atypique, de cancer du côlon, de l'ovaire ; prédispositions génétiques.

Les grossesses, l'allaitement prolongé auraient un effet protecteur.

Pourquoi ? C'est une cancer grave, d'évolution lente, longtemps sans signes extérieurs, il est, sans le dépistage, souvent découvert très tard, à un stade souvent avancé. Plus la maladie est découverte à un stade précoce, plus les chances de guérison sont grandes : les tumeurs détectées quand elles sont petites (<10 mm) peuvent guérir. **Le dépistage systématique est le seul moyen de découvrir un cancer à un stade très précoce.** L'intérêt de faire un dépistage, l'âge auquel il faut le faire, la fréquence, les moyens de surveillance varient selon les personnes : le médecin décide avec la personne, en fonction des éléments cliniques, de l'intérêt, du moment de le réaliser.

Qui ? Le dépistage organisé est recommandé aux femmes âgées de 50 à 74 ans, en l'absence de signes, d'antécédents particuliers. **Chez les personnes à risque plus élevé, le dépistage peut être proposé en dehors des tranches d'âge recommandées, à une fréquence différente.**

Quand ? A partir de 50 ans, il est recommandé de faire une mammographie tous les 2 ans, même si l'on se sent bien. Entre temps, il faut surveiller la survenue de signes d'alerte au niveau du sein : grosseur, anomalie de forme, rougeur, aspect peau d'orange de la peau, écoulement anormal du mamelon. **En cas de doute, ne pas hésiter à consulter un médecin.**

Comment ? Le dépistage organisé repose sur la radiographie des seins : la mammographie. Elle permet d'avoir une image de la structure interne du sein, de voir les anomalies non visibles à l'œil nu, non palpables. La femme concernée reçoit tous les 2 ans un courrier de la structure départementale chargée du dépistage. Il faut alors prendre rendez-vous avec un radiologue de la liste des médecins agréés jointe. **Cet examen est pris en charge à 100%.**

Le radiologue réalisant le dépistage organisé est spécialement formé, le matériel de radiologie est soumis au respect de normes strictes. Avant la mammographie, le médecin examine les seins (palpation). Il effectue ensuite la mammographie complète (2 clichés par sein) et donne aussitôt une 1^{ère} analyse.

L'Examen dure environ 15 minutes : pour la 1^{ère} radiographie, le sein est placé sur une plaque et compressé par une 2nde plaque. Cette pression, courte, peut être désagréable voire un peu douloureuse. L'appareil pivote pour le 2nd cliché. La même procédure est répétée pour l'autre sein. En l'absence d'anomalie, la mammographie est obligatoirement vérifiée par un second radiologue. La seconde vérification n'est faite que pour le dépistage organisé. En cas d'anomalie détectée, des examens complémentaires sont proposés : échographie, prélèvement (ponction, biopsie), ... pour déterminer avec certitude le diagnostic.

Les mammographies doivent être gardées pour le dépistage suivant.

Bon à savoir ; Le dépistage systématique : seul moyen actuel pour découvrir un cancer à un stade très précoce.

Certaines habitudes de vie sont des facteurs de risques de cancer du sein : tabac, alcool, déséquilibre alimentaire, inactivité...

Chaque année, en octobre, les associations, les structures s'occupant du dépistage au niveau local organisent des actions d'informations soutenues par les autorités de santé et l'Institut National du Cancer : opération « Octobre Rose ».

Vos médecins (généraliste, gynécologue) sont là pour vous conseiller, n'hésitez pas à leur poser des questions. Grâce à ce dialogue, vous pourrez prendre les décisions adaptées à votre situation.

Source ADMCE91

Info plus : Cancer Info Service : 0 810 810 821 (prix appel local)

Institut National du cancer (INCa) : <http://www.ecancer.fr>

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) : <http://www.inpes.sante.fr>

Institut National de Veille Sanitaire (INVS) : <http://www.invs.sante.fr>

Programme National Nutrition Santé (PNNS) : <http://www.mangerbouger.fr>

INFOS CONSEILS RAPPELS

Le Repos de Tous



Encore trop souvent certains habitants oubliés de respecter le repos et la tranquillité de leur voisinage. Même si il n'est parfois pas simple de trouver le temps de tondre, les obligations de notre travail mettant à rude épreuve nos agendas, il est en revanche possible de respecter quelques règles d'usages permettant à chacun de vivre dans le respect de l'autre.

Aussi, nous vous rappelons qu'il n'est pas de bon ton de tondre le samedi pendant les heures de repas, et le dimanche toute la journée.

C'est une des nuisances de voisinage les plus courantes, comme les aboiements, le bricolage, les appareils de musique, etc.

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, elle peut être sanctionnée quand elle est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R48-2 du Code de la santé publique).

Alors faisons un effort pour notre entourage !!!

Des notes à ne pas oublier !!



Par arrêté du 09 juin 2005 il est interdit de brûler les végétaux du 01 juin au 30 septembre.

La musique adoucit les mœurs, mais n'oubliez pas qu'elle peut aussi être source de gêne pour vos voisins... Les Goûts et les Couleurs... vous connaissez la suite !!!

Soyez des voisins vigilants :

N'hésitez pas à **signaler les comportements que vous jugeriez suspects** en informant votre gendarmerie. (Description des suspects et du véhicule utilisé, immatriculation, couleur, modèle intéressent les gendarmes).

Dans la Cuisine ...

SOUPE FROIDE DE MELON ET DE FRAISES À L'HUILE D'OLIVE



Ingrédients

- 1 demi melon
- 250g de fraises
- sel
- poivre
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

Couper le melon en 2, vider les graines, l'éplucher et couper la chair en gros dés.

Laver et équeuter les fraises.

Mixer les fruits. Saler, poivrer.

Ajouter une cuillère à soupe d'huile d'olive et déguster bien froid.

REGALEZ-VOUS !!!!



Bonne adresse... La Belle Époque



Décor bourgeois, confort dans une généreuse profusion de couleur et matière, charme de la terrasse et salle soignée. Belles saveurs classiques respectées et maîtrisées.

Les Entrées

Filets de rougets Barbet en escabèche glacée

Artichauts en barigoule et terrine de foie gras

Tartare de saumon mariné aux herbes potagères et croûton de tapenade

Pavé d'avocats et thon mi-cuit aux épices, jus de viande à l'échalote

Fricassée de chiperons au piment d'Espelette

Les Plats

Dos de saumon cuit à l'unilatéral, jus de viande

Gigotin de lapereau rôti aux herbes

Petite marmite du pêcheur, cocos de Paimpol

Magret de canard, sauce aigre douce aux pommes

Rouelles de rognon de veau grillé, aux herbes

Les Desserts

Dacquoise pistachée, et fraises au jus

Gâteau au chocolat noir cuit au dernier moment

Pain perdu caramélisé et fraises au jus de coquelicot

Croustade de poires williams caramélisées, au pralin

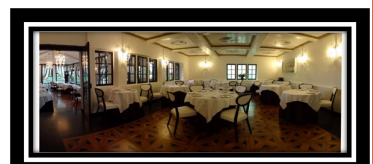
Nougat glacé et pruneaux au vin

épices

10 Place de la Mairie

78117 Châteaufort

Réservation 01 39 56 95 48



LA VIE COMMUNALE

Le Repas des Aînés
26 février 2012

L'Édition 2012 avait un air de Cabaret...

Accordéon, Automate, French Cancan Mixte s'il vous plait...

Joie et bonne humeur étaient de la partie.

A n'en pas douter ils ont adorés, Mr le Maire et quelques conseillers n'ont pas démerité.

Chants et lecture de poème, chacun a pu y trouver son compte..

C'est toujours un grand plaisir de voir réunis les Aînés de notre village, moment de partage, de détente ou l'on prend le temps de les redécouvrir,

et il faut le dire, ils savent s'amuser !!!

Ces quelques photos vous auront peut-être, nous l'espérons, donné envie de venir les rejoindre l'Année prochaine...

Remerciements au Conseil Municipal pour sa participation active à faire que cette journée soit une réussite.

LE MENU

Terrine de Foie Gras garnie de confiture d'Oignons

Trous Normand à la Poire

Coq au Champagne et sa garniture

Assortiment de Fromages du pays sur son lit de salade aux noix et figues.

Dégustation du Cookies le Duguesclin
Tartelette aux Poires avec son coulis de Chocolat.
Café, Champagne



LA VIE COMMUNALE

La Mémoire ... La Commémoration
8 mai 1945 en 2012

Elle nous guide. ...

Elle est l'histoire de notre passé

Pompiers gendarmerie, fanfare, Porte drapeaux, les élus étaient présents ainsi que les Prunaysiens venus pour faire que cette cérémonie soit célébrée dignement devant le monument du village.

Alors,

Pour ne pas oublier, nous nous devons de rappeler aux nouvelles générations ce qui a été et ne doit plus être....



La Commémoration est un acte civique

UN ENFANT UN ARBRE LA PLANTATION

Depuis quelques années,

à la naissance d'un enfant de la commune, un emplacement lui est réservé pour planter l'arbre de sa naissance... Tout un symbole.

C'est avec plaisir que le 3 mars dernier, les parents et leurs enfants se sont retrouvés sur l'air de jeux pour la plantation.

La participation fût active.... Merci à Tous.

Remerciement à **Thierry** pour son efficacité!!!!



2
0
1
2

LA VIE ASSOCIATIVE

PAQUES
11 avril 2012

C'est sous un beau soleil, que nos chers enfants se sont amusés à chercher les œufs de pâques. Nous avons donc vu 15 chercheurs évoluer dans une zone balisée et trouver..

« Un sacré trésor »



Après le partage, une petite collation attendait parents et enfants, tout ce petit monde a passé un agréable moment.



JARDIN PARTAGÉ
Et **PÉDAGOGIQUE**

Rue de la Vallée
Tous ensemble on fait de belles choses !!!

C'est l'idée d'un Prunaysien qui est à l'origine de ce jardin....

C'est ensuite la volonté d'un autre Prunaysien qui a gracieusement mis à la disposition de la Mairie et de l'Amicale Prunaysienne un terrain assez grand pour mettre en œuvre l'idée.

C'est la Mairie qui a œuvré pour obtenir les subventions nécessaires ..(Le Parc Régional du Gâtinais Français - le Conseil Général)

C'est l'Amicale Prunaysienne qui aujourd'hui gère le jardin au travers de ses membres..... Venez les rejoindre !!!

Contact en Mairie



Un projet pédagogique pour les écoles et nos enfants



Mise à disposition de l'ensemble de la réalisation à des fins pédagogiques pour l'école de Prunay dans un premier temps. (Regroupement sur 4 communes possible RPI).

Apporter aux enseignants un outil pédagogique de proximité pour aborder les notions de biologie élémentaires, de disposer d'un support riche sur les thèmes de l'environnement et de l'écologie.

Gestion du site dans une démarche de développement durable.

Création du lien social, interaction. Développement du respect de l'environnement. Utilisation du site à des fins relationnelles pour les enfants et habitants du village ; Les récoltes seront à la disposition des enfants pour l'apprentissage de la transformation des produits du jardin.

LA VIE ASSOCIATIVE

Atelier Couture
Sortie du 7 avril 2012

EXPOSITION "LES ANNEES 1990 à 2000"

En ce jeudi 7 avril 2011, sous un soleil radieux, les couturières de PRUNAY étaient attendues au "SAUT DU LOUP" pour un repas en terrasse, à PARIS, entre la pyramide du LOUVRE et la TOUR EFFEIL. Cela commençait bien.. Jean-Pierre, le conférencier nous a fait rêver avec un voyage dans la magie de la MODE des années 1990 à 2000. Un vrai livre ouvert sur l'histoire et la vie des Grands Couturiers. un monde difficile, aux conditions très dures. Deux heures de pur bonheur pour les passionnées de couture que nous sommes.

Si proches de la Rue Cambon, nous n'avons pas pu résister à la visite de la boutique de Madame Gabriel CHANEL, ce magnifique lieu aux vitrines exceptionnelles, aux parures toutes plus belles les unes que les autres, sans oublier le célèbre escalier par lequel sont descendues nombre de mannequins présentant des costumes d'avant-garde. Une sortie inoubliable, autofinancée par les membres de notre club "L'Ouvroir de Prunay. Chantal GUIZOL.

Sortie Amicale Prunaysienne
29 avril 2012

Cette Année, LE ZOO DE TOIRY

C'est sous un ciel pluvieux que la sortie de l'Amicale Prunaysienne a eu lieu cette année. C'est donc en car que les 21 personnes présentes sont partis à l'aventure !!! A l'arrivée, une petite collation emmenée par Cyril, à donné des forces aux petits et aux grands. Comme le temps n'était pas au rendez-vous, la visite en car s'est faite le matin, petits et grands étaient émerveillés par les animaux et un grand merci au chauffeur qui a pris son temps....



Nous avons donc vu des éléphants, des rhinocéros, des zèbres, des autruches (tuches pour les plus petits), des girafes des ours etc

Puis, la pause repas est arrivée, nous avons tous mangé ensemble sans pluie mais avec le vent, très sympa nous avons repris des forces pour la suite de la visite à pied cette fois, et c'est sous un beau soleil que nous avons vu des lémuriers, tigres, lynx, loups, lions, tortue, varan, kangourou, singe, chèvres, lama. Merci pour nos chers enfants rendez-vous l'année prochaine pour une sortie aussi sympathique.

Karine



LA VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL

PORTEFAIX DECROIX Hyliana, Lydie, Magali
Née le 20 juin 2012

VAUGEOIS NUELLE
Née le 18 mai 2012

Bienvenue à Prunay



Décès le 14 mars 2012 de Madame Hallot Née Vincenot Raymonde
Née à prunay sur Essonne le 23 avril 1922
Nos Condoléances à la famille.

Boigneville - Buno Bonnevaux - Gironville - Prunay sur Essonne
Charte culturelle intercommunale

Concerts 2012 -2013

14/09/2012 : Claire Mickael quartet mélange
(cinéma projecteur en même temps)

20/10/2012 : EBENA (Chanteur de Buno-
Bonnevaux)

30/11/2012 : Didier Lockwood (billetterie 9€ et 5€ pour les
- de 18ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaire du RSA)

Pièce de Théâtre 2012 - 2013

16/03/2013 : «4 ème sans ascenseur »
De et Avec ARMAND ISNARD

*Faites vivre votre charte
et participez à ses activités
Avec le soutien du Conseil Général de l'Essonne*

*Atelier Cirque
Théâtre Enfants
Théâtre Adultes*

Il reste encore des places !!!

«Les Granges littéraires » La lecture à l'honneur

*Un jour vous avez rêvé de parler du livre
que vous avez lu, avec son auteur !!*

C'est chose faite, venez rejoindre le cercle des amis
des Granges littéraires,
convivialité et détente assurées.

*Grange des Brégés
Chemin de malaccroupis
À Boigneville*

Dates à retenir

23/11/2012 L'Auteur : Anne Dugrand-Vallaëys
Edouard dans sa jungle et

Dieulefit ou le miracle du silence

08/02/2013 L'Auteur : Valentine GOBY

Banquise et

Qui touche à mon corps je le tue

05/04/2013 L'Auteur : Françoise HENRY

Plusieurs mois d'avril et Le rêve de Martin

Responsable Charte Sandrine Masin 06 86 96 47 56
Email s.masin@orange.fr